

**Avis n° 2024/09**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'École centrale de Nantes**  
**à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

**Établissement / École**

Nom :	<b>Ecole centrale de Nantes</b>
Sigle :	Centrale Nantes
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Nantes
Site(s) de l'école :	Nantes

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Avis n°2024/03

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie NF** (Nouvelle formation, première accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'École centrale de Nantes, spécialité Génie maritime, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École centrale de Nantes ;
- Vu le rapport établi par Sonia WANNER (membre de la CTI et rapporteure principale), Xavier ROMAGNÉ (membre de la CTI et co-rapporteur), Charles PINTO (expert international auprès de la CTI), Gautier MAURICE (expert élève ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 septembre 2024 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Première accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École centrale de Nantes, <b>spécialité Génie Maritime</b> en partenariat avec ITII Pays de la Loire	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2026-2027	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École centrale de Nantes, <b>spécialité Génie Maritime</b> en partenariat avec ITII Pays de la Loire	Formation continue	2025	2026-2027	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'école (incluant les recommandations comprises dans l'avis n°2024/03)**

- Poursuivre la mise en place du système de management de la qualité en renforçant les outils d'amélioration continue (indicateurs qualité) et en intégrant notamment les indicateurs de genre ;
- La démarche compétences en mode projet doit être poursuivie, accélérée et généralisée ;
- Renforcer la cohérence entre la démarche compétences déployée en interne et la description développée dans les fiches RNCP, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Améliorer les échanges entre les étudiants des différentes formations de l'école en s'assurant de la reconnaissance mutuelle entre les apprenants(es) ingénieur(es) généralistes et ingénieur(es) de spécialité ;
- Formaliser les partenariats pour veiller à la complémentarité de ces nouvelles compétences dans la politique de site.

**Pour la spécialité**

- Finaliser la démarche compétences pour cette nouvelle filière ;
- Détailler les objectifs et indicateurs de pilotage de la politique RSE, en lien avec cette nouvelle filière ;
- Assurer le pilotage de l'évaluation interne des enseignements de cette filière et assurer la mise en place d'une boucle de rétroaction.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2024.

La présidente  
Claire PEYRATOUT

